

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

APPELLATION COMMERCIALE	TECHNOVIT 3040, DURCISSEUR
NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET	239-H

APPELLATION CHIMIQUE

FABRICANT / FOURNISSEUR
ADRESSE

ANAMET
P.O. Box 538
BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
(450) 646-1290
CANUTEC (613) 996-6666

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
TÉLÉPHONE D'URGENCE

SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m ³)	ACGIH TLV (mg/m ³)
Méthacrylate de méthyle.	80-62-6	>90	410	Non disponible.
N, diméthyle-p-toluidine.	99-97-8	0-5	Non disponible.	Non disponible.

NOTE: Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition en °C	Non établi.	Pression de vapeur (mm Hg)	47mbar @ 20 °C (68°F).
Point de fusion en °C	Non établi	Densité de vapeur (Air = 1)	Non disponible.
Densité (Eau = 1)	0.94	Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)	Non disponible.
Solubilité dans l'eau	Insoluble		
Aspect et odeur	Liquide sans couleur / odeur caractéristique.		



SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION

Point d'ignition	10 °C (50°F).		
Limites d'inflammabilité	LEL	2.1%	UEL 12.5 %
Extincteur	CO ₂ , extincteurs secs, mousse à base d'alcool. Ne pas utiliser d'eau ou d'eau sous forme de jet.		
Procédures spéciales d'extinction	Un équipement de respiration autonome approuvé MSHA/NIOSH est recommandé et des vêtements protecteurs appropriés doivent être utilisés en cas d'incendie. Garder au frais les contenants exposés au feu en les arrosant avec de l'eau.		
Feux spéciaux et risques d'explosion	La formation de vapeurs toxiques est possible lorsque chauffé ou en cas d'incendie.		

SECTION V • RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
Conditions à éviter	Non disponible.
Incompatibilité	Non disponible.
Produits dangereux de décomposition	Aucune décomposition si utiliser et entreposer selon les spécifications.
Polymérisation dangereuse	Si le produit est entreposé plus longtemps que le temps prescrit et/ou à des températures différentes que la prescription, alors le produit peut polymériser avec dégagement de chaleur.

SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

A – PREMIERS SOINS

Yeux	Rincer avec une solution oculaire ou avec de l'eau propre pour au moins 20 minutes; tout en gardant les paupières ouvertes. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Contacter un médecin.
Peau	Enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement et en profondeur les régions affectées avec de l'eau courante; et ceci pendant un bon 20 minutes. Si des symptômes apparaissent (irritation, boursoufflage, ampoules), consulter une expertise médicale.
Inhalation	Transporter le patient hors de la zone d'exposition, le garder au chaud et au repos. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Obtenir immédiatement une assistance médicale. Des symptômes d'empoisonnement peuvent survenir jusqu'à 48 heures après l'accident.



B –INFORMATION TOXICOLOGIQUE

VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES: Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent survenir après plusieurs heures, donc une observation médicale au moins 48 heures après l'accident.

• EXPOSITION À COURT TERME

Yeux	Le produit, sous forme liquide ou de hautes concentrations de brume et/ou vapeur, peut causer des irritations oculaires sérieuses.
Peau	Le produit, sous forme liquide ou de vapeur, peut irriter la peau.
Inhalation	La vapeur et la brume sont irritantes pour le nez, la gorge et les poumons. Des symptômes comme une gorge irritée, la toux, des douleurs abdominales, un souffle court et de la difficulté à respirer peuvent se produire.
Ingestion	L'ingestion peut : brûler la bouche, la gorge et la voie digestive, causer des maux abdominaux, de la nausée, du vomissement, de la diarrhée, de la soif, une faiblesse généralisée, un état de choc (évanouissements) et la mort. Des dégâts permanents peuvent en résulter.

• EXPOSITION À LONG TERME

Cancérogène	Non disponible.
Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres sur la reproduction	Non disponible.
Sensibilité épidermique	Ce produit sensibilise la peau (allergies).
Sensibilité respiratoire	Ce produit sensibilise les voies respiratoires
Matériaux synergiques	Non disponible.

SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

PROTECTION PERSONNELLE

Protection de la vue, du visage et des mains	Le port d'une protection pour les yeux (lunettes de protection chimique/bouclier facial) est recommandé. L'utilisation de gants appropriés (néoprène) est aussi recommandée. Les gants qui ont été exposés, de façon répétitive et excessive au produit, doivent être changés régulièrement.
Protection respiratoire	Utiliser une protection respiratoire adéquate si l'exposition risque de dépasser les limites occupationnelles. Un masque avec filtre approprié peut être adéquat. Dans l'éventualité de la formation de hauts niveaux de vapeur, l'utilisation d'un équipement respiratoire autonome serait requise.
Ventilation	Fournir une ventilation adéquate, incluant une ventilation locale pour s'assurer de ne pas dépasser la limite définie d'exposition occupationnelle. Des considérations doivent être données à la planification des procédés de travail et des temps d'exposition qui en découlent. Ceci pour mieux déterminer le type de protection à adopter.
Ouïe	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 3 Réactivité: 2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



Composants avec des valeurs critiques nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :

80-62-6	methyl methacrylate	Short term value: 416 mg/m ³ , 100 ppm
		Long term value: 208 mg/m ³ , 50 ppm

SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)

Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement	Éliminer toutes sources d'ignition. S'assurer d'une protection personnelle adéquate (avec protection respiratoire) lors de la récupération des déversements. Empêcher la fuite de matériel dans les drains. Absorber le déversement avec des matériaux de type « liant liquide » (diatomite, liants universels, pour de petites quantités de tissus). Ne pas se servir de brins de scie ou autres combustibles. Ramasser dans des contenants appropriés et étiquetés adéquatement. Les déversements ou décharges dans les cours d'eau doivent être signalé aux autorités compétentes.
Élimination des résidus	La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer sous des conditions contrôlées et approuvées par les autorités concernées. Décontaminer les contenants avant de les recycler.

SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposage	Entreposer dans des endroits frais et bien ventilés. Garder à l'écart des sources d'ignition (interdiction de fumer), de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter aussi l'inhalation hautes concentration de vapeurs. Utiliser dans des endroits bien ventilés. Comme les vapeurs sont plus lourdes que l'air, faite attention aux endroits restreints, puits ou autres. Prendre les précautions nécessaires contre les décharges statiques.
Classification Relative à l'expédition •DOT• Classes de danger	<ul style="list-style-type: none"> • Dénomination d'expédition DOT: Méthacrylate de méthyle monomère stabilisé. • Dénomination d'expédition TDG/UN: Méthacrylate de méthyle monomère stabilisé. • Numéro UN: UN1247. • Classe de danger: 3. • Groupe d'emballage: II. • Exemption TDG: Non réglementé. • Étiquette: Liquide corrosif. • Classe IATA: 3. • Classe IMDG: 3.
Classement HMIS	Santé: 2 Inflammabilité: 3 Réactivité: 2



SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution	Non disponible.
Persistance et Dégradation	Non disponible.
Toxicité	Méthacrylate de méthyle n'est que légèrement toxique.
Impact des effluents traités	Non disponible.

SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

• RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.
 CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Méthacrylate de méthyle, 1000 lbs (453.6 kg).

SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aigue, feu, chronique.
- Section 313: Méthacrylate de méthyle.

STATUS RCRA: Méthacrylate de méthyle, U162.

• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: E B2 et D2B.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



TERMINOLOGIE

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Chemical Abstract Service

CFR: Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

DOT: Department of Transportation (USA)

DSL: Domestic Substance List

HMIS: Hazardous material information sheet

IARC: International Agency for Research and Cancer

LC: Lethal Concentration

LD: Lethal Dosage

MSHA: Mine Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

NTP: National Toxicology Program (U.S.A.)

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

PEL: Permissible exposure limit.

STEL: Short term exposure limit.

TDG: Transportation of Dangerous Goods

TLV: Threshold limits value.

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time-weighted average

USEPA: United States Environmental Protection Agency

WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System